

11/18 ans

1 D'après le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales 2011 selon l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) ; BEH n° 10-11 du 22 mars 2011. www.invs.sante.fr

Note : la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les résidents du département de la Guyane. Sauf en cas de situation épidémique, chez les femmes qui allaitent, cette vaccination doit être reportée tant que le nourrisson allaité n'a pas atteint l'âge de 6 mois.

Les références numérotées de 1a jusqu'à 1f se rapportent au BEH n° 10-11 du 22 mars 2011.

1a Vaccination hépatite B - Recommandations particulières, page 106.

1b Vaccination grippe saisonnière - Recommandations particulières, pages 104-105.

- **Personnes âgées de 6 mois et plus, y compris les femmes enceintes, atteintes des pathologies suivantes** : affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO) ; insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause, y compris les maladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, les malformations pulmonaires ou les malformations de la cage thoracique ; maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, bronchiectasies, hyperactivité bronchique ; dysplasies broncho-pulmonaires ; mucoviscidose ; cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec HTAP et/ou insuffisance cardiaque ; insuffisances cardiaques graves ; valvulopathies graves ; troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours ; maladies des coronaires ; antécédents d'accident vasculaire cérébral ; formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot) ; paraplégies et tétraplégies avec atteinte diaphragmatique ; néphropathies chroniques graves ; syndromes néphrotiques ; drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C thalasso-drépanocytose ; diabète de type 1 et de type 2 ; déficits immunitaires primitifs ou acquis (pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou autoimmunes recevant un traitement immunosuppresseur), excepté les personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunoglobulines ; personnes infectées par le VIH quel que soit leur âge et leur statut immuno-virologique.

- **Entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant un facteur de risque de grippe grave** : prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection longue durée (cf. ci-dessus).

1c Vaccination hépatite A - Recommandations particulières, page 105. La situation d'hygiène précaire se définit notamment par l'absence de sanitaires individuels, d'accès direct dans le domicile à l'eau potable et de tout à l'égout. Cette situation concerne en particulier les communautés de gens du voyage.

1d Vaccination contre les infections invasives à méningocoque de serogroupe non B - Recommandations particulières, page 108.

1e Vaccination contre les infections invasives à pneumocoque - Recommandations particulières, page 109. La vaccination est recommandée avec le vaccin polysaccharidique 23-valent pour les adultes et enfants ≥ 5 ans atteints d'une des pathologies suivantes : asplénie fonctionnelle ou splénectomie, drépanocytose homozygote, infection à VIH quel que soit leur statut immuno-virologique, syndrome néphrotique, insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, patients alcooliques avec hépatopathie chronique, personnes ayant des antécédents d'infection pulmonaire ou invasive à pneumocoque.

1f Vaccination par le BCG - Recommandations particulières, page 112.

La vaccination BCG est fortement recommandée chez les **enfants à risque élevé de tuberculose** qui répondent au moins à l'un des critères suivants : enfant né dans un pays de forte endémie tuberculeuse, enfant dont au moins l'un des parents est originaire de l'un de ces pays, enfant devant séjourner au moins 1 mois d'affilée dans l'un de ces pays, enfant ayant des antécédents familiaux de tuberculose (collatéraux ou ascendants directs), enfant résidant en Ile de France ou en Guyane, enfant dans une situation jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux notamment enfant vivant dans des conditions de logement défavorables (habitat précaire ou surpeuplé) ou socio-économiques défavorables ou précaires (en particulier parmi les bénéficiaires de la CMU, CMUc, AME, ...) ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie.

* Selon les estimations de l'OMS, les zones géographiques à forte incidence tuberculeuse sont : le continent africain dans son ensemble ; le continent asiatique dans son ensemble, y compris les pays du Proche et Moyen Orient ; les pays d'Amérique Centrale et du Sud ; les pays d'Europe Centrale et de l'Est, y compris les pays de l'ex-URSS ; dans l'Union Européenne : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie.

2 HCSP - Avis relatif à la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) des jeunes filles devant bénéficier d'une greffe - 5 mai 2008. Recommandations particulières : chez les jeunes filles devant bénéficier d'une greffe, la vaccination contre les HPV peut être proposée avant l'âge de 14 ans en restant dans la tranche d'âge définie par l'AMM des vaccins disponibles.

3 HCSP - Avis relatif à l'actualisation de la stratégie vaccinale contre la grippe 2011-2012 - 13 juillet 2011.

4 En accord avec l'avis de l'Afssaps en date du 4 novembre 2010 sur la vaccination des enfants de 2 à 11 ans présentant des **facteurs de risque d'infections invasives à méningocoque**. <http://www.afssaps.fr/Infos-de-securite/Mises-au-point>.

Pour plus d'informations, s'en référer à votre médecin.



Calendrier
vaccinal
de l'adolescent

Crédit photos : Fotolia - FR004639 - 4015829 - Septembre 2011

Les rendez-vous vaccinaux

Réaliser les vaccinations

A 11/13 ans pour tous les adolescent(e)s



Diphtérie (D)
Tétanos (T)
Poliomyélite (Polio)
Coqueluche
acellulaire (Ca)

Vaccination de rappel **DTCaPolio**.

[DTCaPolio : vaccin combiné diphtérie - tétanos - coqueluche - poliomyélite, à concentration normale en anatoxine diphtérique (D) et en antigènes coquelucheux (Ca)]



A 14 ans pour toutes les jeunes filles



Papillomavirus
Humain
(HPV)²

La vaccination est recommandée pour toutes les jeunes filles âgées de 14 ans, afin de les immuniser avant qu'elles ne soient exposées au risque d'infection à HPV.

Le Comité Technique des Vaccinations (CTV) et le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), dans l'avis du 17 décembre 2010, ne recommandent plus, dans l'état actuel des connaissances, l'utilisation préférentielle du vaccin quadrivalent (6, 11, 16, 18) par rapport au vaccin bivalent (16, 18).

La vaccination contre les infections à papillomavirus ne se substitue pas au dépistage des lésions pré-cancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus par le frottis cervico-utérin, y compris chez les femmes vaccinées, mais vient renforcer les mesures de prévention.

Schéma vaccinal : 3 doses administrées pour le vaccin quadrivalent à 0, 2 et 6 mois et pour le vaccin bivalent à 0, 1 et 6 mois. Ces 2 vaccins ne sont pas interchangeables. Toute vaccination initiée avec l'un d'eux doit être menée à son terme avec le même vaccin.

A 16/18 ans pour tous les adolescent(e)s



Diphtérie (d)
Tétanos (T)
Poliomyélite
(Polio)

Vaccination de rappel **dTPolio**.

[dTPolio : vaccin combiné diphtérie - tétanos - poliomyélite contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (d)]

Les vaccinations de rattrapage

Vérifier la mise à jour des vaccinations

○ A 16/18 ans

Coqueluche acellulaire (ca)



Rattrapage, par l'administration d'un vaccin quadrivalent **dTcaPolio**, des adolescents non vaccinés contre la coqueluche à l'âge de 11-13 ans.

[dTcaPolio : vaccin combiné diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche contenant des doses réduites d'anatoxine diphtérique (d) et d'antigènes coquelucheux (ca)]

○ De 11 à 15 ans révolus



Hépatite B ^{1a}

Rattrapage des adolescents, non antérieurement vaccinés, avec un schéma :

- soit classique à 3 doses (0, 1, 6 mois)
- soit à 2 doses avec l'un des 2 vaccins ayant l'Autorisation de Mise sur le Marché pour cette indication : Engerix B[®] 20 µg ou vaccin Genhevac B[®] Pasteur 20 µg en respectant un intervalle de 6 mois entre les 2 doses et en absence de risque élevé ^{1a} d'infection par le virus de l'hépatite B dans les 6 mois séparant les 2 injections.

○ Jusqu'à l'âge de 24 ans révolus

Vaccination **des enfants âgés de plus de 2 ans, des adolescents et des jeunes adultes jusqu'à 24 ans révolus**, ceci durant la période initiale de mise en place de la **vaccination systématique des nourrissons âgés de 12 à 24 mois** et en attendant son impact optimal par la création d'une immunité de groupe. Schéma vaccinal : 1 dose de vaccin méningococcique C conjugué.

Méningocoque de séro groupe C

○ A 15/23 ans

Papillomavirus Humain (HPV)



Un rattrapage est recommandé chez les **jeunes filles et jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'auraient pas eu de rapports sexuels ou au plus tard, dans l'année suivant le début de leur vie sexuelle.**

Le CTV et le HCSP, dans l'avis du 17 décembre 2010, ne recommandent plus, dans l'état actuel des connaissances, l'utilisation préférentielle du vaccin quadrivalent (6, 11, 16, 18) par rapport au vaccin bivalent (16, 18).

La vaccination contre les infections à papillomavirus ne se substitue pas au dépistage des lésions pré-cancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus par le frottis cervico-utérin, y compris chez les femmes vaccinées, mais vient renforcer les mesures de prévention.

Schéma vaccinal : 3 doses administrées pour le vaccin quadrivalent à 0, 2 et 6 mois et pour le vaccin bivalent à 0, 1 et 6 mois. Ces 2 vaccins ne sont pas interchangeables. Toute vaccination initiée avec l'un d'eux doit être menée à son terme avec le même vaccin.

○ Jusqu'à 31 ans d'âge en 2011

Les sujets **nés depuis 1980** et âgés de plus de 24 mois devraient avoir reçu **2 doses** de vaccin trivalent (R R O) à au moins 1 mois d'intervalle, quels que soient les antécédents vis-à-vis des 3 maladies.

Rougeole (R) Rubéole (R) Oreillons (O)

Les vaccinations particulières



Identifier et proposer la ou les vaccination(s) adaptée(s)

Grippe saisonnière^{1b,3}

Vaccination recommandée pour :

- **Personnes** âgées de 6 mois et plus, **y compris les femmes enceintes** (vaccination dès le 1^{er} trimestre de grossesse), **atteintes de certaines pathologies^{1b}**,
- **Personnes**, quel que soit leur âge, séjournant dans un **établissement de soins de suite** ainsi que dans un établissement **médico-social**,
- **Entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant un facteur de risque** de grippe grave^{1b}.

La notion d'entourage comprend le milieu familial (personnes résidant sous le même toit), la nourrice et tous les contacts réguliers du nourrisson.

Pour la saison 2011-2012 : la vaccination grippale est également recommandée pour :

- **Femmes enceintes (sans facteur de risque)** à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse³
- **Personnes obèses** (indice de masse corporelle ≥ 30)³.

Hépatite A^{1c}

Vaccination recommandée pour :

- **Jeunes accueillis dans les établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées**,
- Patients atteints de **mucoviscidose** et/ou de **pathologies hépatobiliaires chroniques** susceptibles d'évoluer vers une hépatopathie chronique (notamment dues au virus de l'hépatite B, de l'hépatite C ou à une consommation excessive d'alcool),
- Enfants ≥ 1 an, **nés de familles dont l'un des membres (au moins) est originaire d'un pays de haute endémicité** et susceptibles d'y séjourner,
- **Homosexuels masculins**.

En présence d'un (ou de plusieurs) cas d'hépatite A confirmés, en complément des mesures d'hygiène et de l'information des sujets contacts, la vaccination est recommandée dans :

- **L'entourage familial** d'un patient atteint d'hépatite A,
- **Des communautés de vie en situation d'hygiène précaire^{1c}**.

(vaccination à réaliser dans un délai maximum de 14 jours suivant l'apparition des signes cliniques du cas).

Schéma vaccinal à partir d'1 an : 2 doses selon le schéma 0, 6 mois.

Hépatite B^{1a}

A partir de 16 ans : vaccination recommandée pour les sujets à risque élevé d'exposition^{1a} avec 3 doses selon le schéma classique (0, 1, 6 mois).

Méningocoque de sérotype non B^{1d,4}

Pour les personnes ≥ 2 ans, souffrant d'un **déficit en fraction terminale du complément**, recevant un **traitement anti-C5A**, porteurs d'un **déficit en properdine**, ou ayant une **asplénie anatomique** ou fonctionnelle, la vaccination est recommandée par un **vaccin tétravalent conjugué ACYW135⁴** préférentiellement au vaccin tétravalent non conjugué.

Schéma vaccinal : une injection unique d'une dose de 0,5 ml de vaccin tétravalent conjugué ACYW135. Si le sujet a reçu **antérieurement** un **vaccin polysidique non conjugué** : un **décali minimum de 3 ans** est recommandé avant de le vacciner avec le **vaccin tétravalent conjugué**.

Pneumocoque^{1e}

Vaccination recommandée pour **les adultes et enfants ≥ 5 ans atteints de certaines pathologies**.

Schéma vaccinal : 1 dose de vaccin polysidique 23-valent tous les 5 ans.

Tuberculose^{1f}

Pour les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose, la vaccination par le BCG est recommandée **dès la naissance**.

Chez les enfants à risque non vaccinés, la vaccination peut être réalisée **jusqu'à l'âge de 15 ans**.

Schéma vaccinal à partir d'1 an : 1 dose de 0,1 ml de BCG après intradermoréaction (IDR) négative.

Varicelle

Vaccination recommandée pour les personnes suivantes, **sans antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse), et dont la sérologie est négative** :

- **Adolescents de 12 à 18 ans (le contrôle sérologique est facultatif)**,
- **Enfants candidats receveurs**, dans les 6 mois précédant une greffe d'organe solide (surveillance du taux d'anticorps après la greffe),
- **Personnes en contact étroit avec des personnes immunodéprimées**.

Schéma vaccinal à partir d'1 an : 2 doses administrées à au moins un mois d'intervalle.

Toute vaccination contre la varicelle chez une jeune femme (y compris adolescente) en âge de procréer doit être précédée d'un test négatif de grossesse et une contraception efficace de 3 mois est recommandée après chaque dose de vaccin.